

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

-
COMPTE RENDU

FINANCES

**2019-09-062 - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX ET DU CENTRE CULTUREL JOVENCE
POUR L'ANNEE 2020**

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Il est proposé à la commission des finances de fixer les tarifs de la Commune et ceux de Jovence pour l'année 2020.

Un document de travail montre les propositions pour 2020 et la variation correspondante par rapport à 2019 ainsi que la variation annuelle moyenne sur les dernières années.

PROPOSITION

Au vu de ce document, la commission propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-09-063- DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE LA VILLE**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

A quelques mois de la fin de l'exercice budgétaire, il convient d'apporter quelques ajustements au budget principal de la ville :

Décision modificative n° 2 du 14 novembre 2019 - Budget Ville										
	Dépenses				Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
Fonctionnement	6811	Dotations aux amortissement	128 332,00	8 000,00	136 332,00	64191	Remboursements sur rémunérations du personnel - Maladie	35 000,00	12 000,00	47 000,00
	6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	80 000,00	92 000,00	7411	Dotation forfaitaire	450 000,00	-6 900,00	443 100,00
	64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	330 000,00	20 000,00	350 000,00	74121	Dotation de solidarité rurale	230 000,00	51 069,00	281 069,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	231 000,00	15 000,00	246 000,00	74127	Dotation nationale de péréquation	88 000,00	-8 388,00	79 612,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	253 000,00	15 000,00	268 000,00					
	65548	Autres contributions SIVOM	170 000,00	5 000,00	175 000,00					
	66111	Intérêts des emprunts et dettes	83 000,00	-5 000,00	78 000,00					
	023	Virement à la section d'investissement	403 795,17	-90 219,00	313 576,17					
Total				47 781,00		Total			47 781,00	

	Dépenses				Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
Investissement	23133	Installation générale sur divers bâtiments	1 291 000,00	-145 219,00	1 145 781,00	021	Virement de la section de fonctionnement	403 795,17	-90 219,00	313 576,17
						28041511	Biens mobiliers, matériel et études	26 965,00	8 000,00	34 965,00
						1321	Etat et établissements nationaux	70 000,00	-48 000,00	22 000,00
						13251	GFP de rattachement	90 000,00	-5 000,00	85 000,00
						10222	FCTVA	65 000,00	-10 000,00	55 000,00
Total				-145 219,00		Total			-145 219,00	

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-09-064 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DE JOVENCE**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

A quelques mois de la fin de l'exercice budgétaire, il convient d'apporter quelques ajustements au budget du centre culturel Jovence.

PROPOSITION

Décision modificative n° 1 du 14 novembre 2019 - Budget Jovence											
Fonctionnement	Dépenses					Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	
	615221	Entretien et réparation de bâtiments	10 000,00	-6 000,00	4 000,00						
	62182	Autre personnel extérieur diffusion	12 400,00	8 000,00	20 400,00						
	62183	Autre personnel extérieur général	3 000,00	6 000,00	9 000,00						
023	Virement à la section d'investissement	91 159,00	-8 000,00	83 159,00							
Total			0,00		Total			0,00			
Investissement	Dépenses					Recettes					
	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	
	21318	Autres bâtiments publics	5 104,00	-3 000,00	2 104,00	021	Virement de la section de fonctionnement	91 159,00	-8 000,00	83 159,00	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	-2 000,00	0,00						
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	-3 000,00	0,00						
Total			-8 000,00		Total			-8 000,00			

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE**2019-09-065 - MISE EN LUMIERES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LOUVIGNE EN LUMIERES » (A2L)****RAPPORTEUR : F. VEZIE****EXPOSE**

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2251-3 et l'article R.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2122-21-6° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de l'association de procéder bénévolement à la pose et à la dépose des illuminations des fêtes de fin d'année et les prestations techniques accessoires pour le compte de la commune et conformément à ses instructions, selon les termes de la convention dont le projet est en annexe,

Considérant que la mise en lumière de la commune pendant la période des fêtes de fin d'année contribue à l'animation, au rayonnement et au dynamisme de la commune et revêt donc un intérêt public local, justifiant qu'il soit pris en charge par la Commune,

Considérant que l'association « Louvigné en lumière », constituée de bénévoles à l'initiative de ces illuminations, propose de réaliser la pose et la dépose des illuminations pour le compte de la commune pour la période des fêtes de fin d'année 2019,

Considérant que l'Association a reçu une subvention de 2 000 euros pour lui permettre de réaliser son objet social (délibération n°2019-04-27 en date du 16 mai 2019).

Que la commune a financé les formations de certains des membres de l'association en vue d'être habilités à procéder à ces travaux,

Que la commune mettra à disposition de l'association les matériels nécessaires à la mise en œuvre de sa prestation (illuminations, équipements de protection individuelle (EPI) etc.) et donnera à cette fin les instructions nécessaires au prestataire désigné.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier à l'Association « Louvigné-en-Lumières » la réalisation des opérations de pose et de dépose des illuminations des fêtes de fin d'année et les prestations techniques accessoires pour le compte de la commune et conformément à ses instructions, selon les termes de la convention dont le projet est en annexe ;
- de charger Monsieur le Maire de la régularisation de la convention jointe en projet avec l'association « Louvigné en Lumières » en vue de son exécution pour la période des fêtes de fin d'année 2019.

DECISION

M. COSTENTIN Joseph et M. GUERIN Jean-Pierre ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des **prochaines réunions et manifestations** :

- **Conseil Municipal** : jeudi 19 décembre à 19h00. La réunion débutera par la présentation de l'étude de faisabilité du multi-accueil par le cabinet LAU ;
- **Cérémonie de la Sainte-Barbe** : samedi 14 décembre, la cérémonie officielle du SDIS à 18h45 au monument aux morts sera précédée d'un temps de prière à 17h30 ;
- **Téléthon** : week-end du 29-30 décembre ;
- **Copil Villa Numérique** : mardi 26 novembre à 10h00 copil resserré (commune sans partenaires) afin de préparer l'atelier du 9 décembre de 18h30 à 21h00.

- Dans le cadre de la campagne « + de Vie », l'artiste Loren GAUTIER sera en résidence à Louvigné durant la dernière semaine de novembre. Une exposition se déroulera au Centre Social « Maison du Canton » (vernissage le jeudi 28 novembre à 19h00).

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Madame Sylvie DANDIN au poste de comptable en remplacement de Madame Thérèse DESANCE partie en retraite.

- Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à partenariat a été lancé afin de mettre en place une mutuelle communale à Louvigné-du-Désert. Il s'agit pour la ville de mettre en relation les administrés en recherche d'une mutuelle avec les organismes œuvrant dans ce domaine. L'objet de la consultation consistait à négocier et à sélectionner un contrat groupe afin de proposer aux habitants une mutuelle offrant des garanties et des conditions tarifaires attractives. Dans ce cadre c'est l'agence Axa qui a été retenue. Deux réunions d'information à destination de la population devraient être organisées par le prestataire le vendredi 6 décembre à 11h30 et 17h30 (lieu à déterminer). Une campagne d'information sera réalisée auprès de la population.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un point sur l'avancement de plusieurs dossiers de Fougères Agglomération :

1. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La mise en œuvre du PLH implique une sectorisation du territoire nécessaire à la répartition du nombre de logements à produire (par secteur puis par commune). Ce nombre de logements (fixé à 330 par an) a été déterminé en prenant en compte une hausse prévisionnelle de la démographie ambitieuse de 1 %, ainsi que du desserrement des ménages et du taux de vacance. Sur ce point l'État appelle à la vigilance considérant une hausse démographique de 0,55 % constatée à Fougères sur la période précédente. Ce scénario ambitieux pourrait toutefois être retenu par les services de l'État si le PLH priorise le renouvellement urbain à l'extension foncière. L'objectif étant une consommation nulle de terre agricole.

Concernant la densité logements/hectare, celle-ci pourrait être déterminée par secteur, par commune et par le SCoT. Pour Louvigné-du-Désert, le nombre de 12 logements par an (soit 72 sur les 6 ans du PLH) a été retenu en conformité avec le projet de PLU.

2. Compétence eau assainissement

Le projet de Loi « Proximité et Engagement » devrait permettre de nouvelles modalités d'exercice des compétences avec la possibilité de subdélégation aux communes. Dans ce cadre, les orientations suivantes pourraient être arrêtées au 1^{er} janvier 2020 :

Pour la production de l'eau potable

- Représentation-substitution de Fougères Agglomération en lieu et place des communes au sein du SMPBC (obligation légale).

Pour la distribution de l'eau potable

- Représentation-substitution de Fougères Agglomération en lieu et place des communes dans les syndicats maintenus (obligation légale – SIE du Coglais / SIE Vallée du Couesnon / SMPBC si modification statutaire approuvée).
- Reprise des DSP couvrant les communes membres des syndicats dissous au 1er janvier 2020, sauf adhésion préalable à la carte au SMPBC (obligation légale).
- Conventions de subdélégation pour les 2 communes en régie : Lécousse et Fougères.

Pour l'assainissement collectif

- Représentation-substitution de Fougères Agglomération en lieu et place des communes dans les syndicats maintenus (obligation légale).
- Reprise des DSP couvrant les communes membres des syndicats dissous au 1er janvier 2020 (obligation légale).
- Reprise des DSP des communes – application du transfert de compétence au 1er janvier (obligation légale).
- Conventions de subdélégation avec les 16 communes en régie.

Pour les eaux pluviales urbaines

- Conventions de subdélégation avec dispositif de neutralité budgétaire pour les 29 communes.

3. Compétence développement économique – Zone de la Rouillais

Possibilité d'une réorganisation entre plusieurs entreprises de la zone. Une rencontre a été programmée par Fougères Agglomération le 3 décembre prochain en présence de Monsieur le Maire et des chefs d'entreprises.

- Lors de la dernière commission mobilité de Fougères Agglomération, Madame NOËL a fait remonter que le dispositif de taxi à la demande ne correspondait pas aux besoins des habitants de Louvigné-du-Désert qui souhaitent avant tout pouvoir se rendre à Fougères. Monsieur Manceau, Vice-Président délégué aux mobilités à l'agglomération, a précisé qu'il s'agissait d'une expérimentation et que les choses pourraient évoluer. A ce titre, une société de taxi avait déjà fait part de ce constat au service de Fougères Agglomération.

Par ailleurs, concernant la ligne 18, Madame NOËL précise que des négociations sont actuellement en cours avec la Région pour un élargissement des horaires.

- Madame LESERVOISIER signale des problèmes d'élagage sur le chemin communal de Champ Savin qui risquent d'endommager les lignes téléphoniques à proximité. Dernièrement un car a d'ailleurs été bloqué par une ligne qui ployait sous le poids des branches, nécessitant une intervention du SIVOM. Bien que des courriers aient été envoyés à tous les riverains, Madame LESERVOISIER déplore que certains habitants continuent à ne pas jouer le jeu. Monsieur OGER rappelle qu'à défaut d'intervention des riverains c'est la commune qui interviendra et facturera ensuite les travaux aux personnes concernées.

- Au sujet du PLU, Madame LESERVOISIER fait part de son sentiment quant au manque de transparence sur le travail effectué. Elle rappelle qu'à la suite de la réunion du 23 septembre, consacrée aux remarques des Partenaires Publics Associés (PPA), il lui a été proposé, en accord avec les membres du Conseil Municipal le 26 septembre 2019, de contacter directement la chambre d'agriculture afin d'éclaircir un certain nombre de points concernant les zones agricoles. Après un échange en date du 7 octobre avec Mme FERRE, Madame LESERVOISIER a demandé la tenue d'une réunion à Mme LEE afin de faire part des informations obtenues. Cette demande est restée sans suite. Madame LESERVOISIER estime qu'obtenir une réponse était un minimum et regrette d'avoir travaillé pour rien alors

que l'enquête publique démarre le 18 novembre. Elle déplore avant tout un manque de partage, de transparence et un travail non consensuel.

Madame LEE fait part à son tour de son impression d'avoir travaillé inutilement. Elle rappelle qu'à la suite de problèmes familiaux elle n'a pu être présente à la dernière réunion du Conseil Municipal. Cependant, une réunion avait tout de même été programmée le samedi 26 octobre et annoncée par Monsieur CHAUVEL en Conseil municipal. Monsieur OGER confirme que cette information figure bien au compte rendu de la dernière séance mais qu'il avait fait état que ce samedi la mairie était fermée. Il semblerait qu'un malentendu et un manque de communication aient conduit plusieurs élus à penser à l'annulation de cette réunion.

Madame LESERVOISIER conclut en précisant que, selon elle, c'est l'ensemble du travail autour de la Zone Agricole qui aura posé problème. Malgré ces suggestions autour de la définition d'une méthodologie, elle estime que le travail de pastillage a été conduit de façon unilatérale par Mr CHAUVEL et Mme LEE sans volonté de partage.

Monsieur le Maire propose que la réunion initialement prévue puisse se tenir afin que les tensions s'apaisent et que le travail reprenne sereinement.

- Monsieur Jérôme GUERIN signale que les parents d'élèves ont reçu de la mairie une note les informant d'un retard dans la facturation du restaurant scolaire à la suite d'un problème technique. Il souhaite que la régularisation prévue pour novembre puisse intervenir rapidement afin de ne pas pénaliser les familles qui se retrouveraient à devoir déboursier une somme importante en une seule fois.

Le secrétaire
A. LECHEVALIER

Le Maire
JP. OGER